



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 74151

Texte de la question

M. Alain Fabre-Pujol appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur l'évolution nécessaire, à ses yeux, des politiques de défense de la France et de l'Union européenne après diverses décisions unilatérales prises par les Etats-Unis d'Amérique. Il lui demande quelles perspectives il entend donner aux forces armées après l'abandon par les Etats-Unis du traité sur les mines antipersonnel, du protocole sur les armes biologiques, de l'interdiction des essais nucléaires et de la hausse historique de leur budget militaire.

Texte de la réponse

Notre pays a, comme ses partenaires européens, une vision en matière de gestion de crise qui prône la coopération internationale, notamment par l'adhésion aux mesures internationales de désarmement et de maîtrise des armements, ainsi que la recherche de solutions négociées aux conflits. A ce titre, la France saisit chaque opportunité pour rappeler aux pays qui ne l'ont pas signé, y compris les Etats-Unis, l'importance du traité sur les mines antipersonnel. De la même manière, le gouvernement français, de concert avec les pays membres de l'Union européenne, entend renforcer la mise en oeuvre de la Convention d'interdiction des armes biologiques de 1972 en proposant des mesures acceptables par tous les Etats signataires. La France demande également à tous les Etats qui n'ont pas encore ratifié le traité pour l'interdiction complète des essais nucléaires, et notamment ceux dont la ratification est nécessaire pour son entrée en vigueur, de le faire. Pour autant, il n'appartient pas au gouvernement français de commenter les décisions de politique intérieure des Etats étrangers qui s'inscrivent dans le respect de leurs engagements internationaux. Ainsi, l'augmentation du budget consacré à la défense américaine, aussi spectaculaire soit-elle, n'appelle pas de la part de la France et de ses partenaires européens de réaction particulière. Par ailleurs, la France et ses partenaires européens doivent continuer à oeuvrer pour la consolidation de leur défense. Après les étapes décisives de Saint-Malo, Cologne, Helsinki, nos efforts ont été soutenus pour faire progresser les institutions et les capacités militaires européennes définies dans le traité de Nice. La déclaration d'opérationnalité de Laeken et les progrès attendus sur l'accès assuré de l'Europe aux moyens de l'OTAN constituent des phases essentielles à la montée en puissance de la politique européenne de sécurité et de défense. Parallèlement à cet acte politique majeur, il convient de rappeler que par son niveau d'engagement sur les théâtres extérieurs, la France se situe à la deuxième place dans le monde après les Etats-Unis. En outre, les moyens consacrés à nos armées restent stables et nous placent parmi les pays les plus ambitieux sur le plan de l'autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Alain Fabre-Pujol](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74151

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mars 2002, page 1479

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2362